

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022

Jeudi 16 juin - 16 h 30
Webdiffusion avec le droit de vote
pour les membres



ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, constatation de la régularité de la convocation, vérification du quorum et présentation des règles applicables à l'Assemblée générale annuelle
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance de l'Assemblée générale tenue le 10 juin 2021
4. Rapport de la présidence sur les activités de l'exercice 2021-2022
5. Présentation des états financiers de l'exercice 2021-2022
6. Cotisation annuelle
 - 6.1. Projet de résolution modifiant le montant de la cotisation annuelle (art. 103.1 du CdP)
 - 6.2. Rapport de la Secrétaire de l'Ordre, sur la consultation des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec (art. 104, al. 2 du CdP)
 - 6.3. Nouvelle consultation des membres présents en assemblée sur le montant de la cotisation annuelle (art. 104, al. 3 du CdP)
7. Approbation de la rémunération des administrateurs élus (art. 104, al. 1 du CdP) :
 - 7.1. Présentation
 - 7.2. Vote sur la rémunération des administrateurs élus
8. Nomination des vérificateurs pour l'exercice financier en cours (art. 104, al. 1 du CdP)
9. Propositions écrites des membres de l'Ordre en vertu de l'article 3.3 des règles relatives à la tenue des assemblées générales*
10. Rapport sur les résolutions de l'Assemblée générale tenue le 10 juin 2021
11. Période de questions
12. Clôture de l'Assemblée générale

*Critères d'admissibilité d'une proposition : toute proposition doit être formulée et soumise par écrit à la secrétaire de l'Ordre, accompagnée d'un état de la question indiquant les motifs pour lesquels l'assemblée devrait en être saisie, ainsi que d'une proposition comprenant les énoncés de contexte rédigés sous forme de « considérants » et de la proposition de vote. La demande doit être reçue par la secrétaire au moins 15 jours avant la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle. Un formulaire à cet effet sera disponible sur le site Web de l'Ordre.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022

Jeudi 16 juin - 16 h 30
Webdiffusion avec le droit de vote
pour les membres



AGENDA

1. Opening of the meeting, determination of compliance of the notice, ascertainment of quorum and presentation of the applicable rules
2. Adoption of the agenda
3. Adoption of the minutes of the Annual General Meeting held on June 10, 2021
4. Report of the president regarding the activities of 2021-2022
5. Presentation of the financial statement for 2021-2022
6. Annual assessment
 - 6.1. Draft resolution amending the amount of the annual assessment (P.C., section 103.1)
 - 6.2. Report of the secretary of the Order, on the consultation held regarding the amount of the annual assessment (P.C., section 104, al. 2)
 - 6.3. New consultation of the members attending the assembly regarding the amount of the annual assessment (P.C., section 104, al. 3)
7. Approval of the elected directors' remuneration (P.C., section 104, al. 1):
 - 7.1. Presentation
 - 7.2. Vote on the elected directors' remuneration
8. Appointment of the auditors for the current fiscal year (P.C., section 104, al. 1)
9. Written motions from OIQ members pursuant to section 3.3 of the « règles relatives à la tenue des assemblées générales »*
10. Report on the resolutions of the Annual General Meeting held on June 10, 2021
11. Question period
12. Closing of the Annual General Meeting

* Criteria for the admissibility of motions: the request must be written and formulated to the Order's secretary, accompanied by a statement of the question indicating the motives for which the assembly should be seized with it, as well as a proposal including context statement draft in the form of "recitals" and proposal vote. The request must be received by the Order secretary at least 15 days before the date of the Annual General Meeting. A form will be available on the OIQ's website.